

Discours du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme,
Garde des Sceaux à l'occasion du lancement du projet
Mapping

Madame la Représentante Spéciale adjointe du
Secrétaire Général des Nations Unies en
République Centrafricaine ;

Monsieur Le Secrétaire Général Adjoint des
Nations Unies chargé des Droits de l'Homme ;

- Honorables Députés
Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions
diplomatiques et consulaires en RCA

- M. le Médiateur de la Rep.
- M. le Procureur Général de la CC
Monsieur le Procureur Spécial près la Cour Pénale
Spéciale de la République Centrafricaine

Mesdames et Messieurs les représentants des ONG

- M. le Maire de la ville de Bangui
Distingués Invités en vos rangs , grades et
qualités ;

Mesdames et Messieurs

Avant tout propos, je vous prie de vous lever afin
d'observer avec moi, une minute de silence en la
mémoire de toutes les victimes des derniers
événements survenus sur le territoire national.

Je vous remercie !

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous ce matin pour participer aux travaux de lancement officiel du rapport « Mapping » sur les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises en République Centrafricaine du 1^{er} janvier 2003 au 31 Décembre 2015.

Je saisis cette occasion pour remercier bien vivement Madame la Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies en République Centrafricaine et aussi saluer la présence à cette cérémonie de Monsieur le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies Chargé des Droits de l'Homme tout en lui souhaitant un bon séjour en terre centrafricaine.

Ces salutations vont également à l'endroit de Monsieur le Procureur Spécial près la Cour Pénale spéciale qui a rejoint Bangui il y a quelques jours et s'apprête à prendre officiellement son poste. *Je lui souhaite plein succès dans sa mission difficile mais non impossible.*

La cérémonie qui nous réunit ce jour est d'une importance capitale et restera gravée dans les annales de l'histoire de mon pays la République Centrafricaine puisqu'elle va consister en la présentation d'un important document qui va

contribuer à l'opérationnalisation de la nouvelle juridiction nationale appelée Cour Pénale Spéciale.

J'éprouve donc un réel plaisir de pendre la parole au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Professeur **Faustin Archange TOUADERA** et du Gouvernement que dirige Son Excellence Monsieur **Simplex Mathieu SARANDJI** pour exprimer ma profonde gratitude aux Nations Unies pour tous les efforts consentis et le lourd Tribut payé pour la cause de la paix en République Centrafricaine.

Mesdames et Messieurs

Depuis plusieurs décennies, la République Centrafricaine est confrontée à d'énormes défis de gouvernance accentués par des crises militaro-politiques fragilisant le fonctionnement des institutions en général et de la Justice en particulier. La situation du pays est caractérisée par des graves crimes, des violations massives des droits de l'homme, des violations massives de droit international humanitaire et des violences basées sur le genre qui touchent malheureusement les couches les plus vulnérables. Les femmes sont

prises pour cibles de guerre et sont victimes de toutes formes de crimes sexuels et de violences sexistes, les enfants soldats qui sont commis à des tâches d'inhumanité et de criminalité. On leur ôte ainsi le droit à un avenir et ce sont surtout des milliers de réfugiés et déplacés internes qui sont dans le désarroi et perdus.

Cette situation a affaibli l'autorité de l'Etat et l'indépendance du pouvoir judiciaire en laissant libre court à la justice privée, aux abus et exactions.

Cette situation d'injustice, d'intolérance, est inacceptable et ne saurait perdurer davantage.

Nous avons donc l'obligation de juger les responsables des graves violations du droit international, dont des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, commis sur notre territoire. **Car faire justice pour les crimes graves est un impératif pour une paix véritablement durable en RCA.** L'impunité qui sévit en RCA depuis plusieurs décennies a permis et incité la commission de nouveaux crimes. Ainsi, des procès justes et équitables ne seraient pas seulement une obligation envers les victimes qui ont souffert de crimes atroces, mais enverraient aussi un signal

fort indiquant **que les crimes graves ne seront plus tolérés.**

Or, la justice centrafricaine est confrontée depuis plusieurs années à d'importants défis.

Les nombreux défis auxquels la justice centrafricaine est confrontée se résument en termes de :

- ✓ insuffisance des infrastructures judiciaires ;
- ✓ délabrement des infrastructures pénitentiaires ;
- ✓ insuffisance en ressources matérielles ;
- ✓ insuffisance en ressources humaines ;

Face à la situation sécuritaire ~~est~~ difficile, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des crimes complexes impliquant des groupes armés encore actifs et tenant surtout compte de ce que le système judiciaire ne dispose que de moyens limités, en termes de personnel et de ressources matérielles tels que mentionnés ci-haut, la République Centrafricaine a opté , de façon responsable en juin 2015, par l'institution, par une loi, de la **Cour Pénale Spéciale**, juridiction nationale et hybride c'est à dire composée de

magistrats nationaux et internationaux, appelée à juger les auteurs, coauteurs ou complices des violations graves droits humains commis sur le territoire national depuis 2003.

Mon pays la République Centrafricaine, sous la direction de Son Excellence le Professeur **Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République, reste attaché aux principes et valeurs de la Charte des Nations Unies et a opté pour l'impunité zéro en vue d'une paix durable car paix et justice sont des notions complémentaires.

C'est pourquoi le Gouvernement centrafricain se rejouit des avancées significatives dans le cadre de l'opérationnalisation de la Cour pénale Spéciale notamment :

- la mise en place du comité de recrutement des juges nationaux le 27 avril 2016 ;
- la signature du document du projet le 26 Aout 2016
- le plaidoyer en faveur de la Cour lors du « side event » en novembre 2016 à Bruxelles
- le lancement du recrutement des magistrats internationaux par le Secrétariat^g des Nations Unies à New york en novembre 2016 ;
- la nomination des magistrats internationaux en l'occurrence le Procureur Spécial ainsi que

deux(2) juges d'instruction, et ce matin, du substitut international de nationalité canadienne ;

- la nomination de cinq(5) magistrats nationaux ;
- le recrutement de dix(10) OPJ en cours ;
- et bientôt le démarrage des travaux de réhabilitation du siège de la Cour par l'Union Européenne que je tiens ici à remercier au nom du Gouvernement.

Le Gouvernement se réjouit aussi de la particularité de cette Cour en ce que la loi a instauré la complémentarité entre la Cour Pénale Internationale, la Cour pénale spéciale et les juridictions nationales permettant le jugement des auteurs de ces crimes graves « **in situ** » c'est à dire dans les lieux où ces crimes ont été perpétrés, à travers des procès justes et équitables ; il voit en cette formule, une occasion tant rêvée d'apporter une certaine satisfaction morale aux victimes des crimes visés et d'en dissuader les récidivistes potentiels.

Dans le domaine des droits de l'Homme, le gouvernement est conscient de ce que la

promotion, la protection et la défense des droits de l'Homme individuels et collectifs doivent plus que jamais demeurer le premier des enjeux de sa politique.

Ces droits qui sont individuels, interdépendants, inviolables et universels ne doivent pas être l'otage des intérêts géopolitiques et géostratégiques.

Pour y parvenir, ces droits doivent être l'affaire de tous pour que tous les êtres humains aient droit aux droits sans distinction, sans discrimination et sans exclusion.

C'est dans cette optique qu'à l'initiative du Département de la Justice et des Droits de l'Homme dont j'ai la charge, l'Assemblée nationale a adopté la loi portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales qui a été promulguée le 27 Avril 2017 par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Il y a aussi lieu de noter que dans le domaine spécifique de la lutte contre l'impunité, les efforts du gouvernement ont permis la dotation du pays d'un code de justice militaire visant non seulement à mettre de la discipline au sein des forces de défense et de sécurité mais aussi à promouvoir le respect des droits de l'homme.

Mesdames, Messieurs,

L'atelier d'aujourd'hui, disais-je, a pour objectif principal de présenter le contenu du rapport Mapping, sa méthodologie ainsi que ses recommandations aux autorités et institutions nationales, aux organismes des Nations Unies, aux ONG et aux partenaires internationaux.

Il s'en suivra un séminaire technique de deux jours qui offrira l'opportunité d'explorer les meilleurs moyens, approches et stratégies d'accompagnement des autorités centrafricaines dans le but d'optimisation et d'harmonisation des efforts de la communauté internationale dans la lutte contre l'impunité.

Ce séminaire vous permettra notamment de :

- Dresser l'inventaire des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la RCA entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 Décembre 2015 ;
- Évaluer les capacités existantes du système national de justice pour traiter de façon appropriée de telles violations de droits de

l'homme susceptibles de n'avoir pas été considérées

- Élaborer, compte tenu des efforts continus des autorités de la RCA et du soutien de la communauté internationale, une série d'options destinées à aider le Gouvernement de la RCA à identifier les mécanismes appropriés de justice transitionnelle permettant de traiter les suites de ces violations en matière de **vérité**, de **justice**, de **réparations** et de **réforme**.

Le Gouvernement reste attentif aux recommandations et conclusions de vos travaux.

Mesdames et messieurs

C'est ici l'occasion de remercier l'ensemble du système des Nations Unies notamment la Minusca, le PNUD, l'Union Européenne, le HCR, les pays amis et frères de la République Centrafricaine ainsi que tous les autres partenaires qui appuient la République Centrafricaine dans ce processus de relèvement.

Pour terminer, je voudrais, une fois de plus, inviter les pays amis de la République centrafricaine, les partenaires techniques et financiers qui ne l'ont pas

encore fait, à rejoindre le mécanisme d'opérationnalisation de la Cour pénale Spéciale, à appuyer financièrement la Cour, afin qu'ensemble, nous puissions contribuer à l'universalité de la lutte contre l'impunité.

Je vous remercie de votre aimable attention.